

Utilisation des produits phytosanitaires

Mieux vaut éviter les risques plutôt qu'avoir à s'en protéger

L'utilisation des produits phytosanitaires constitue une menace pour la santé des agriculteurs. En matière de prévention, l'objectif est d'éviter de se trouver exposé à des risques, afin de ne pas avoir à s'en protéger. Devoir porter des équipements de protection individuelle (EPI), c'est donc en quelque sorte un échec. Explications.



Gants, masque, combinaison... le port des EPI reste contraignant, et insuffisant.
Photo CAAA

Denis Litt apprend aux agriculteurs à « identifier les risques pour qu'ils soient capables de faire leur propre analyse de risque sur leur exploitation et de trouver les solutions adaptées à leur situation afin d'améliorer leur sécurité. »

devraient avoir un stock d'EPI suffisant, avec une dizaine de paires de gants, quelques combinaisons... « ça devrait faire partie des commandes de morte-saison », note-t-il.

EPI: une protection relative

Le port des EPI permet de réduire le risque d'entrer en contact avec les matières actives. Mais ils sont pour la plupart encombrants, inconfortables... ce qui n'incite pas à les utiliser. Aussi Denis Litt conseille-t-il de les utiliser en « maximisant la protection pendant un minimum de temps, c'est-à-dire lorsque la phase de risque est la plus importante ». Et de constater: « En matière de prévention, le port des EPI est un échec. Car l'objectif est d'éviter les risques afin de ne pas avoir à s'en protéger. » Il pointe aussi du doigt l'effet « pervers » de ces EPI. Non seulement ils tendent à entraîner une modification du comportement de l'utilisateur qui, sous couvert d'être protégé, baisse la garde alors qu'« il faudrait travailler avec un EPI comme si on n'en portait pas », indique-t-il. En outre, les EPI sont souvent mal (ou pas) lavés, ne sont pas assez régulièrement renouvelés... Et ne servent finalement plus à grand-chose. Pire: contaminés par les matières actives, ils peuvent entraîner une surexposition à ces dernières.

Des gestes à adopter

Les EPI ne font donc pas tout. Il s'agit aussi de diminuer la durée du risque en réduisant le temps d'exposition au produit. « Prendre une douche lorsqu'on

a fini de traiter, ou à la mi-journée lorsqu'on traite toute la journée, permet de réduire la durée d'exposition », insiste Denis Litt. Il invite aussi les agriculteurs à se mettre en « mode traitement », c'est-à-dire à consacrer toute leur attention à cette tâche: « Il ne faut pas rentrer à la maison pour passer un coup de fil, au bureau pour consulter un papier, ni s'occuper des animaux... Et il faut penser à décrocher le pulvérisateur le jour du traitement car on pense encore aux risques de contamination. Si on décroche le pulvérisateur le lendemain alors qu'on a prévu d'autres travaux, on ne pense plus aux risques de contamination et on garde les produits de traitement sur les mains et les habits ». Par ailleurs, « mieux vaut ne pas boire et manger du tout pendant qu'on traite. Mais si on doit le faire, il faut prendre des mesures de précaution, par exemple se rincer la bouche et le visage. » Et puis, « il faut aussi se laisser du temps pour récupérer ». Le conseiller en prévention pointe un autre écueil du doigt: « Les agriculteurs ne traitent pas pendant six mois et, du jour au lendemain, ils doivent se réappropriier un matériel, des gestes qu'ils n'ont pas effectués depuis longtemps. Certains ont pris l'habitude de faire un traitement « à blanc », avec de l'eau, pour vérifier que tout fonctionne et se réapproprier les gestes avant de procéder aux traitements « réels », rapporte Denis Litt.

Responsabiliser les fabricants

Tous ces messages de prévention, Denis Litt les martèle au cours de ses interventions sur le terrain, notamment lors des 87 sessions de formation Certiphyto qui ont permis à la CAAA de toucher 1625 utilisateurs de produits phytosanitaires alsaciens. Les agriculteurs sont donc sensibilisés et responsabilisés. Encore faut-il leur fournir les outils nécessaires à la préservation de leur santé. Et c'est là que le bât blesse: « Les agriculteurs sont amenés à revêtir de nombreux éléments



de protection, à rester en alerte pendant toute la durée de la manipulation, à réfléchir à la portée de chacun de leurs gestes, à conduire un tracteur tout en surveillant le bon fonctionnement de 48 buses sur 24 m... » Pour Denis Litt, c'est trop en demander. Il regrette que les firmes ne se saisissent pas davantage de la question en proposant des solutions pour simplifier la manipulation des produits phytosanitaires. « L'idéal ce serait d'avoir des produits phytosanitaires formulés de telle sorte que les utilisateurs n'aient pas à entrer en contact avec eux, par exemple sous forme de pastilles. »

Sans aller jusque-là, les dosages sont des sources d'erreurs: « Quelquefois, il faut mélanger quatre produits, à quatre doses différentes, avec des dosages compliqués. Faire un calcul à 0,5 l/ha, c'est tout de même plus simple que si on doit partir sur 0,625 l/ha. » Du côté du matériel aussi, les choses laissent à désirer: « Aucun dispositif n'est prévu pour nettoyer au champ une buse bouchée dans de bonnes conditions. Les pulvérisateurs pourraient être équipés de tables stables pour poser les bidons lors de la préparation des mélanges... » Et les pulvé-

risateurs devenant de plus en plus high-tech, Denis Litt estime qu'il faudrait généraliser une séance de prise en main avec le constructeur. Car trop souvent, « les agriculteurs apprennent à s'en servir sur le tas, avec la notice incompréhensible pour seule aide », constate-t-il. Enfin, si les agriculteurs échangent facilement sur la plupart de leurs pratiques, ils discutent peu de leurs programmes de traitement respectifs. « Il y a une sorte de tabou à lever. Car s'ils parlaient plus librement de leurs pratiques, ils pourraient plus facilement les améliorer. »

Bérengère de Butler

Avec un taux de satisfaction inférieur à 50 %, les traitements phytosanitaires représentent l'intervention la moins gratifiante pour les agriculteurs. Et malgré tous les équipements et techniques qui ont été élaborés pour protéger les utilisateurs des produits phytosanitaires, « les résultats ne sont pas satisfaisants », constate Denis Litt. Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés à l'utilisation des produits phytosanitaires est en hausse « aussi parce qu'on en parle davantage et qu'il y a une prise en compte plus importante de ce risque ». Mais tout de même, la protection des utilisateurs ne semble que partiellement efficace.

Adapter la protection au risque

Pour se prémunir du risque lié à la manipulation des traitements phytosanitaires, la base, c'est de s'y exposer le moins possible: « Si on peut éviter un traitement, il faut le faire, car le premier gagnant, c'est l'agriculteur, qui préserve sa santé et ses économies », souligne Denis Litt. Mais quand il s'agit de préserver la qualité de la récolte ou le revenu de l'agriculteur, il faut bien intervenir. Alors, Denis Litt conseille « d'adapter la protection au risque ». Par exemple, pour un agriculteur qui ne traite pas souvent, l'investissement dans une cabine de niveau 4 ne se justifie pas forcément. Par contre, tous les agriculteurs

Deux types de toxicité

L'utilisation des produits phytosanitaires engendre deux types de toxicité:

- La toxicité aiguë est liée à une exposition relativement brève mais à une dose élevée de matières actives. En cause le plus souvent: du matériel, un produit, un local inadaptés.
- La toxicité chronique correspond aux effets à long terme d'une exposition répétée à de petites doses de matières actives. Cette toxicité est plus insidieuse, on ne la repère que lorsque l'état de santé de l'utilisateur est déjà dégradé, et les mesures préventives sont plus difficiles à mettre en œuvre.

Fiche technique pour l'obtention d'une aide financière incitative

* Pour les montants, voir fiche des conditions générales d'attribution

Les équipements de protection pour l'utilisation des produits phytosanitaires

Principe de prévention	Lors de la manipulation de produits phytosanitaires, il est indispensable de se protéger contre tout risque de contamination. Pour ce faire, le chef d'entreprise doit mettre à disposition de tous ses travailleurs les Equipements de protection individuelle (EPI) nécessaires et appropriés au travail à réaliser.	
Les aides financières attribuées par les Caisses d'Alsace-Moselle		
Les critères de conformité à respecter pour l'ensemble du matériel	Le marquage CE (EN 420) + année de mise en service Le nom du fabricant Pictogramme + niveau de performance Déclaration de conformité + n° du lot certifié Notice d'instructions	
Le type d'EPI	Description de l'EPIa(les) normes(s)	
Kit « EPI phyto » complet - Combinaison - Lunette/écran - Gants - Masque - Filtres	Voir ci-dessous le détail de chaque Equipement de protection individuelle	
La combinaison de protection	Il existe différents types de combinaison de protection. Elles peuvent être soit jetables, soit réutilisables après rinçage. Elles sont également classées de la façon suivante : - Type 3 : étanches aux liquides sous forme de jet continu - Type 4 : étanches aux brouillards (liquide pulvérisé) - Type 5 : étanche aux particules solides - Type 6 : étanches aux projections accidentelles La combinaison devra être adaptée à la taille de l'opérateur. Vérifier régulièrement que la combinaison ne soit pas détériorée (coupure, déchirure).	 EN 466 EN 465 EN ISO 13982-1 EN 13034
Les lunettes/écrans de protection	Les lunettes/écrans permettent de protéger les yeux et une partie du visage en cas de projection accidentelle. Attention il est tout de même indispensable de les rincer abondamment avec de l'eau claire.	EN 166
Les gants de protection	Les gants de protection doivent obligatoirement être en nitrile et adaptés à la taille de l'opérateur (taille de 6 à 11). Ils pourront être jetables ou réutilisables après rinçage (voir notice d'instructions)	EN 374
Le masque de protection	Il existe 2 types d'appareils à ventilation : - La ventilation libre (l'utilisation de 2 cartouches permet une respiration plus facile). - La ventilation assistée (matériel plus agréable que la ventilation libre).	EN 136 EN 12942
Les filtres et cartouches	Il est recommandé d'acquieser des cartouches du type A2P3 A : Couleur marron, gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est supérieur à 65 °C. 2 : Capacité moyenne de piégeage P3 : Filtres de haute efficacité, arrête au moins 99,95% de l'aérosol.	EN 14387
Les pictogrammes d'obligation du port des EPI		
Protection des pieds	Protection de la vue	Protection des mains
Les pictogrammes de danger (risques chimiques)		
Explosif	Inflammable	Corrosif
Gaz sous pression	Toxique	Irritant
Contagieux	Nocif	Dangereux pour l'environnement